



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
[Signature]

MAIRE

Une **SEANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **DIXIEME (10^e)** jour du mois de **JANVIER** de l'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022)**, sur la plateforme Zoom, conformément à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, réintroduit le 20 décembre 2021.

Sont présents : MM. Nicholas Ouellet
Harvey Stevens
Philippe Dutil

MMES Sandra Harrison
Deborah Bishop
Valérie Lavallée

Formant quorum sous la présidence de Jody Stone, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Charles Bellemare et la responsable des communications, Mme Rachel Burnham, sont également présents, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

La présence de 3 citoyens en ligne est notée.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, M Jody Stone déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

2.0
2022-01-9639

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M Stone dépose le projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Valérie Lavallée
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.01
2022-01-9640

Adoption des procès-verbaux des séances précédentes

Il est proposé par Philippe Dutil
Appuyé par Sandra Harrison
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 soient acceptés comme déposés.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

SCB

SECRETARIE-
TRÉSORIER

MAIRE

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Sylvie Boudreau	Réception des comptes de taxes

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.01

Rapport des délégations de pouvoir

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois décembre 2021, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Allen Desrosiers	3 744,91 \$
Jean-Charles Bellemare	650,55 \$

5.02

Rapport des revenus et des dépenses

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 novembre 2021, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de décembre 2021.

Il évoque notamment le calendrier pressenti pour l'adoption du budget 2022 et le règlement de taxation s'y découlant. La date limite imposée par la loi étant le 31 janvier, les séances extraordinaires dédiées à l'adoption du budget, à l'avis de motion et à l'adoption du règlement de taxation devraient se tenir au plus tard dans la semaine du 24 janvier.

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

Le directeur général dépose la liste de bénéficiaires pour le mois de décembre 2021.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

6.01

2022-01-9641

Comptes payés et à payer

*Il est proposé par Harvey Stevens
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer suivantes :



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
PS

MAIRE

Liste des comptes	Montants
Comptes payés en décembre 2021	127 917,39 \$
Comptes à payer en janvier 2022	159 657,27 \$
Facture payée sous protêt (Viridis Environnement)	18 396,00 \$

ADOPTÉE

6.02

Liste des comptes débiteurs

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 31 décembre 2021.

6.03

2022-01-9642

Changement de signataire : achat du terrain d'Ambulance Stanstead

Ayant déclaré être en conflit d'intérêt pour le point suivant, le maire, M Jody Stone, se retire des délibérations.

Conséquemment, la mairesse suppléante, Mme Deborah Bishop, préside la rencontre.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-09-9561, le conseil municipal de la Ville de Stanstead confirmait son intention de se porter acquéreur d'un terrain appartenant à l'entreprise Ambulance Stanstead, dans le but d'y construire une nouvelle caserne de pompier ;

CONSIDÉRANT QU'au moment de l'adoption de la résolution, le maire de la Ville de Stanstead était M Philippe Dutil ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections tenues en novembre 2021, la composition du conseil municipal fait en sorte que M Dutil n'est plus maire de la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau maire, M Jody Stone, a déclaré être en conflit d'intérêts, puisque l'entreprise Ambulance Stanstead est son employeur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution et d'autoriser un autre représentant de la Ville ;

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal autorisent la mairesse suppléante, Mme Deborah Bishop, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead, la transaction immobilière pour l'acquisition du terrain de l'entreprise Ambulance Stanstead ;

QUE les membres du conseil municipal maintiennent toutefois l'autorisation du deuxième signataire, M Jean-Charles Bellemare, directeur général de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

Le point ayant été traité, le maire, M Jody Stone, reprend la présidence des délibérations.

6.04

2022-01-9643

Renouvellement de l'entente annuelle : Infotech

Il est proposé par Valérie Lavallée

Appuyé par Philippe Dutil

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

QUE les membres du conseil municipal acceptent de renouveler l'entente de service annuelle avec l'entreprise Infotech, pour le logiciel de comptabilité Sygem, au coût de DIX MILLE HUIT CENT UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX SOUS (10 801,90 \$).

ADOPTÉE

6.05
2022-01-9644

Adhésion annuelle du directeur général : Association des directeurs municipaux du Québec

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal acceptent que le directeur général renouvelle son adhésion à l'ADMQ au coût de NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET TREIZE SOUS (964,13 \$), incluant le service d'assistance juridique.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

9.0

TRAVAUX PUBLICS

9.01
2022-01-9645

Participation à l'appel d'offres pour un achat regroupé avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour les produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a reçu une proposition de l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

JCB
SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

*Il est proposé par Sandra Harrison
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Stanstead s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Stanstead s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

11.0

LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.01

Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – décembre 2021

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de décembre 2021 et le maire fait un résumé du rapport d'activités en urbanisme.

Il tient à souligner le départ de l'urbaniste, M Jean-François Joubert, qui quitte la Ville de Stanstead pour de nouveaux défis. Il remercie M Joubert d'avoir consacré plus de 5 années au sein de l'équipe municipale.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

12.02
2022-01-9646

Demande de PIA 2021-13 : 4, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de remplacer le revêtement extérieur pour un déclin de vinyle couleur pacane ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés vont améliorer l'état du bâtiment et respectent l'architecture de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU dans ce dossier ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Valérie Lavallée

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal approuvent la demande, soit d'autoriser les travaux à la propriété tel que présenté.

ADOPTÉE

12.03
2022-01-9647

Demande de PIA 2021-14 : 29, rue Canusa

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de reconstruire une section de 35' X 32' à l'avant du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial était de rénover cette section, mais des problèmes majeurs de structures obligent la reconstruction complète ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés vont améliorer l'état du bâtiment et respectent l'architecture de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU dans ce dossier ;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal approuvent la demande, soit d'autoriser les travaux à la propriété tel que présenté.

ADOPTÉE

12.04
2022-01-9648

Demande de PIA 2021-15 : 491, rue Dufferin

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de peindre le revêtement extérieur de la maison et du garage ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés vont améliorer l'état du bâtiment et respectent l'architecture de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU dans ce dossier ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

JCB

SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

MAIRE

*Il est proposé par Valérie Lavallée
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal approuvent la demande, soit d'autoriser les travaux à la propriété tel que présenté.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général fait un bref résumé des principaux sujets de la correspondance reçue en décembre 2021.

14.0

VARIA

Le conseiller Nicholas Ouellet remercie la citoyenne Sylvie Boudreau pour sa présence à la rencontre virtuelle et exprime sa satisfaction à voir que les séances virtuelles sont maintenant ouvertes au public.

Le maire Jody Stone fait un bref résumé de ses rencontres survenues le mois dernier, plus particulièrement celle avec le député provincial, M Gilles Bélanger et la rencontre du comité de vigie.

Avec M Bélanger, il a notamment été question du déploiement d'internet haute vitesse. Au comité de vigie, il a été question d'accès aux services de premières lignes et des priorités d'intervention pour 2022.

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen(nne)	Sujets abordés
Gregory Duncan	Comité de démolition

16.0

2022-01-9649

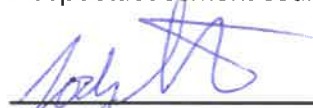
LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Philippe Dutil
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h36.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,



Jody Stone,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier